

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.005.5..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION MINIERE DE LA
CONCESSION DE SMB POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE
BAUXITE Y COMPRIS SANTOU II ET HOUDA ENTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE (« ETAT ») ET LA SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB), SIGNEE LE 26
NOVEMBRE 2018.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/064/AN du 24 décembre 2018, autorisant la ratification ;

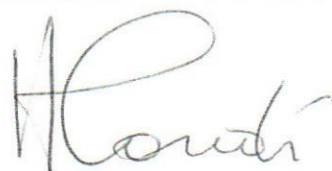
Vu le Décret D/2018/.054/PRG/SGG du 04 FEV 2019, portant promulgation de
la Loi L/2018/064/AN du 24 décembre 2018 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention Minière de la Concession de SMB pour
l'exploitation des Gisements de Bauxite y compris Santou II et Houda entre la
République de Guinée (« Etat ») et la Société Minière de Boké (SMB), signée le 26
novembre 2018.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

04 FEV 2019
Conakry, le


Prof. ALPHA CONDE